

1. Composition de la Chambre (année académique 2017-2018)

	Effectifs	Suppléants
ULiège	Nicole TATON	Florence ELLEBOUDT
HELMo	Catherine JANSSEN	Anne-Françoise THIRION
HE de la Ville de Liège	Patrick BEAUFORT	Sabine ANDRIANNE
HE Robert Schuman	Malika DURIEUX	Pascale SKIVÉE
HE de la Province de Liège	Cindy STEFANOVIC	Michèle VANGEEBERGEN
Henallux	Alain BULTOT	Maude FLEMAL
HE Charlemagne	Christiane BAIJOT	Mary DI STEFANO
ESA Saint-Luc	Anne-France PARENT	Valérie GRANIER
ESA Beaux-Arts	Bernard SECONDINI	Linda IGLESIAS

Présidente : Nicole Taton (ULiège)

Vices-présidentes : Catherine Janssen (HELMo) et Anne-France PARENT (ESA Saint-Luc)

Dans un souci de représentativité des partenaires du Pôle, la Chambre a souhaité qu'à travers Monsieur Patrick Beaufort, l'enseignement supérieur de Promotion sociale soit également représenté.

2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à 7 reprises en 2017-2018, à savoir les 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre 2017 et les 19 février, 19 mars, 23 avril et 7 juin 2018.

3. Demande de modifications des aménagements (recours)

Aucun recours n'a été amené devant la Chambre.

4. Partage d'informations et d'expériences

Ce partage apparaît toujours aussi essentiel aux membres de la Chambre. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique peut-être amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

Les situations sont de plus en plus complexes et les regards croisés que posent sur elles les participants amènent parfois ces derniers à aborder des questions de fond plus pointues pour lesquelles un avis de la CESI peut alors être sollicité. C'est précisément le cas lorsque des aménagements apparaissent nécessaires eu égard aux difficultés des étudiants, mais sont en désaccord avec les exigences de la formation ou de la pratique professionnelle future.

Des échanges ont en outre permis d'enrichir l'information relative à des dispositifs d'inclusion mis en œuvre dans d'autres pays (Canada). Les discussions et la réflexion qui ont suivi ont entrouvert de nouvelles portes, mais ont aussi fait mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif non seulement d'un enseignement, mais bien d'une société véritablement inclusive.

5. Mutualisation des moyens

2016 a vu la signature de la convention entre l'ULiège et les Institutions du Pôle quant au recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela était vrai pour octroyer ou non le statut, mais aussi et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULiège avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs. Ainsi, depuis septembre 2016, les Hautes Ecoles et ESA ont pu présenter à la commission 5 dossiers problématiques.

6. La sensibilisation au handicap

Lors de la précédente année académique, différentes initiatives ont été prises à l'attention des étudiants pour les Institutions du Pôle. La sensibilisation s'est ensuite tournée vers les membres du personnel.

6.1. Workshop : Accompagner les « Dys »

Cette année, la CHESI a collaboré avec la Commission d'Aide à la réussite (CAR) pour mettre en place un workshop afin de dégager des pistes sur l'accompagnement des étudiants « dys ». En effet, nos services sont confrontés de plus en plus à des étudiants présentant des troubles de l'apprentissage. Le constat suivant a été fait : chaque étudiant construit son parcours de formation et s'approprié des outils pour se développer et mener à bien son projet d'études. Cela soulève une série de questions pour ce public :

Qu'en est-il lorsque l'étudiant est confronté à ce qu'on appelle des troubles «dys»? Lorsqu'un diagnostic de «dyscalculie», «dyslexie», «dyspraxie», «dysorthographe»... est posé? Quelles embûches particulières l'étudiant peut-il rencontrer?

Les membres des Services Inclusifs lui proposeront des aménagements raisonnables. Les membres des Services d'Aide à la réussite chercheront également à l'accompagner et à l'épauler au mieux.

Des questions persistent cependant:

- Comment prendre en compte ces difficultés sans enfermer l'étudiant dans un étiquetage «dys»?
- Comment l'accompagner dans l'identification de ses forces et de ses limites?
- Comment concilier ses troubles d'apprentissage et les exigences de la formation ?
- Quel est le rôle de chaque service dans l'accompagnement de ces étudiants particuliers, ces étudiants «dys»?
- Des collaborations entre les SAR et les Services inclusion seraient-elles souhaitables?

Le workshop a pu être mis en place le 29 mars 2018. L'expertise de Madame Laurence Rousselle, neuropsychologue, spécialisée dans les troubles dys, a permis de faire un tour d'horizon de ces troubles et de pointer des compensations possibles. Après un rappel des missions respectives des Services d'Aide à la réussite et des Services Inclusifs, des ateliers autour d'études de cas ont été organisés. Ces échanges ont permis d'envisager les collaborations possibles au travers des actions de chacun.

6.2. Workshop : l'accompagnement des étudiants présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques

Cette année, les membres de la CHESI, se sont questionnés sur les besoins de formation des agents des services d'accompagnement des établissements du Pôle.

Après les avoir consultés, la thématique de l'accompagnement des étudiants présentant des troubles psychiques voir psychiatriques a émergé. Un groupe de travail a été mis en place et assez rapidement, les membres de celui-ci se sont rendu compte que cette formation devait être abordée sous différents angles :

- Identifier le public
- La notion de responsabilité
- Le réseau
- Les bonnes pratiques

Un cycle de 4 workshops a été décidé. Ces derniers seront organisés en demi-journées qui peuvent être suivie indépendamment les unes des autres car nous abordons la thématique sous un angle de vue particuliers. Le programme établi est le suivant :

Les étudiants présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques:

20/04/2018 (am) **Module 1**

Qui sont-ils?

19/10/18 (am) **Module 2**

Quelle est la responsabilité de l'accompagnateur face à ce type de public ? Apports théoriques et réflexions

15/03/19 (am) **Module 3**

Quels sont nos partenaires au niveau du réseau liégeois et luxembourgeois ?

15/03/19 (pm) **Module 4**

Quelles sont les bonnes pratiques à échanger ?

Les deux derniers workshops sont organisés la même journée afin de rationaliser les déplacements des personnes inscrites.

Lors du premier module, nous avons définis le public avec l'aide du Docteur Papart. Nous avons abordé des situations types afin d'alimenter la discussion. Maître Genicot a expliqué la notion de secret médical avec ses implications, nous avons terminé la matinée par un échange avec les personnes présentes.

Le groupe est en train de finaliser le module 2 qui aura lieu en octobre prochain. La notion de responsabilité y sera abordée. Afin d'éviter de refermer trop le débat, Unia introduira cette matinée en abordant la non-discrimination.

6.3. Conclusion

Les différents workshops ont été annoncés par le Pôle Liège-Luxembourg à travers une communication via le site et des flyers.

Le workshop « accompagner les dys » a été suivi par 75 participants qui provenaient principalement des services d'aides à la réussite et des services inclusifs.

Le premier module du workshop « l'accompagnement des étudiants présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques » a été suivi par une soixantaine de personnes tant des services inclusifs que d'autres services qui encadrent des étudiants ainsi que par certains professeurs.

7. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations sont l'occasion pour chacun de réactualiser le cas échéant ses informations et suscitent toujours des échanges enrichissants.

La CHESI LLux, via ses représentants, interpelle également la CESI sur des questions de fond qui la préoccupent ou sur des points qui lui semblent devoir être précisés ou fait part de ses avis/remarques sur telle ou telle problématique abordée à la CESI.

Ces liens avec la CESI sont essentiels et se trouvent enrichis par la participation des membres de la CHESI aux GT mis sur pied concernant diverses problématiques : relecture du décret, mise en œuvre de la sensibilisation et des formations prescrites par le décret, réflexion sur les aménagements structurels et des infrastructures. Les membres de la CHESI sont tenus informés de l'évolution des travaux et font part de leurs propositions à relayer à la CESI.

8. Collaboration interpôles

La CHESI LLux a pris l'initiative d'initier des contacts avec la CHESI Namur en vue d'éventuelles collaborations. Par ailleurs, il apparaissait important d'harmoniser un minimum de procédures alors même que plusieurs établissements d'enseignement étaient rattachés aux deux Pôles : partager notre vision de l'inclusion et, au-delà des procédures, notre expérience, nous semblait nécessaire pour assurer la cohérence entre les deux pôles. Communiquer sur cette conception commune nous semblait de nature à supprimer chez les étudiants toute idée de concurrence entre les établissements. Le Pôle Namur a accueilli la proposition, mais n'a pu donner suite faute de temps.

La CHESI LLux estime toutefois que la préoccupation exprimée ci-dessus doit rester une priorité et plaide pour que des échanges aient lieu sur ce sujet entre tous les Pôles.

9. Perspectives

Différents projets ont été envisagés par la CHESI LLux à savoir

- a) Recherche de nouveaux outils au bénéfice des étudiants (notamment outils numériques) : la complexification des situations rencontrées nous impose de trouver des aménagements innovants. Aujourd'hui, l'étudiant lambda est hyperconnecté et les méthodes d'enseignement tendent à utiliser de plus en plus largement les techniques numériques. Il est donc fondamental d'investiguer ce secteur pour y trouver des ressources nouvelles et les exploiter au bénéfice de nos étudiants (podcasts, applis spécifiques, logiciels de traduction de l'écrit en oral...).
- b) Sensibilisation des divers publics concernés: c'est une des prescriptions du décret et un élément essentiel pour permettre un accompagnement encore plus adapté de nos étudiants. Trouver les bons canaux de communication, les informations pertinentes à partager et la bonne formulation seront des enjeux importants. Des actions de sensibilisation peuvent être développées par ailleurs et prendre différentes formes sur lesquelles la CHESI a la ferme intention de se pencher.
- c) Relais systématique des informations/recommandations de la CESI : cette dernière donne les directions générales (et les mesures décrétales) à suivre par les pôles et veille à une harmonisation d'un socle minimum de procédures. Il est évidemment essentiel que ces informations/prescrits soient relayés au niveau de la Chesi afin d'assurer la cohérence entre ces instances. Par ailleurs, la CESI aborde également des questions de fond en y invitant des experts ; la transmission des informations recueillies et la discussion qu'elle suscite ensuite à la CHESI est bien entendu essentielle. Enfin, les membres de la CHESI doivent continuer à participer aux groupes de travail initiés par la CESI, comme c'est déjà le cas actuellement.



- d) Formation des membres de la Commission : le souhait de formation habite chacun des membres de la CHESI ; un cycle de formation sur l'accompagnement des étudiants présentant des problèmes psychologiques/psychiatriques (modules pouvant être suivis séparément) a d'ailleurs été initié en 2017-18 et se poursuivra en 2018-19. Outre l'aspect formatif pour les membres des services d'inclusion, le premier module (avril 2018) a attiré des professeurs, des conseillers aux études.... ; nous pouvons donc raisonnablement penser que cette formation constitue également un outil de sensibilisation.
- e) Contacts avec le CEDES : depuis sa mise en place la CHESI LLux insiste sur l'importance de sensibiliser à l'inclusion les futurs enseignants et les enseignants déjà en fonction. La demande d'intégration d'un module de ce type dans la formation initiale n'a pas été entendue jusqu'ici, mais il serait sans nul doute important de revenir sur la proposition auprès de l'Ares. Un module de sensibilisation pour les enseignants en fonction pourrait également être proposé. Les contacts avec le CEDES s'imposent donc.
- f) Collaboration avec d'autres commissions du Pôle (CAR...) : l'organisation d'un workshop en mars 2018 a été l'occasion d'une collaboration fructueuse et constructive avec la CAR. Les services ont appris à mieux connaître leurs missions et leurs philosophies de travail respectives. De telles rencontres nous paraissent devoir être renforcées au bénéfice de l'étudiant. Une collaboration avec le Pôle namurois s'est initiée mais trop tardivement pour préparer efficacement le premier module de formation. Il est prévu de reprendre les travaux ensemble pour les modules suivants.
- g) Formation des accompagnateurs pédagogiques : il s'agit d'une prescription décrétable qui a d'ailleurs fait objet d'une réflexion au sein d'un GT mis en place par la CESI et auquel ont participé des membres de la Chesi LLux. Ceci n'empêche que nous pourrions également réfléchir à la question afin de proposer des pistes.
- h) Développement de l'inclusion : l'inclusion constitue l'objectif à atteindre, mais force est de constater que nous en sommes encore loin. Notre cheminement doit donc se poursuivre et les membres de la Commission souhaitent se pencher sur la notion de pédagogie universelle ainsi que sur les modalités nécessaires à sa mise en place.
- i) Contacts et collaborations interpôles : ces échanges permettront d'enrichir la réflexion des uns et des autres. Par ailleurs, une harmonisation (socle minimum tenant compte des spécificités de chaque institution) limitera le risque de « course aux aménagements » de la part des étudiants qui pourrait entraîner une mise en concurrence des institutions (à celle qui offrira le plus d'aménagements), au corps défendant de ces dernières.

